COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012 (convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE Mme LACUEY Conchita, FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, Mme TERRAZA Brigitte, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, MIIe DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DAVID Yohan. M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul. M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MILLET Thierry, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard

Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10 Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15

M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel

M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles

M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël

M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul

M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20

M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45

M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude

M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15 Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25

Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan

M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle

M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45

M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre jusqu'à 10h10 Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte

M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h

M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic

M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50

M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude

M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h

M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane

M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine

M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45

M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h

M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h

M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10h10 M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 28 septembre 2012

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN Direction des entreprises et de l'attractivité

N° 2012/0635

Centre Entreprise Communication Avancée (CECA) - Organisation de la 18ème Université Hommes/Entreprises les 29 et 30 août 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Entreprise et Communication Avancée (CECA) organise les 29 et 30 août 2012, dans les locaux du château Smith Haut Lafitte à Léognan, la 18^{ème} Université Hommes /Entreprises.

Ce forum constitue un lieu de réflexion, de remise en cause positive pour les décideurs, où se pose la question du sens et des valeurs. Dans ce cadre, de nombreux conférenciers experts reconnus souvent à l'international, prennent le chemin de Bordeaux.

Cette organisation est née de l'idée que la modernité est toujours source de progrès et que le discours sur la croissance à tous prix et la rentabilité à court terme n'a pas que des conséquences heureuses pour les organisations. Ainsi, peu à peu, l'entreprise intègre les notions de développement durable et de responsabilité sociale dans son discours auprès des parties prenantes.

Au cours de ce forum, le CECA et ses 20 partenaires explorent, avec une douzaine de conférenciers d'horizons très différents et complémentaires (philosophes, biologistes, économistes, présidents), des pistes de réflexion sur le sens et les valeurs pour les cadres et les dirigeants.

En 1993, ce séminaire réunissait quelques dizaines de cadres pour atteindre maintenant plus de 150 entreprises, collectivités, associations professionnelles et grandes écoles.

Les huit dernières années, les thèmes abordés ont été les suivants :

- 2004 : « Du profit et des hommes, quelles perspectives ? »,

- 2005: « Quel sens, quelles valeurs dans un monde en profonde mutation? ».
- 2006 : « Développement durable ou responsable ? »,
- 2007 : « La responsabilité, entre pouvoir et devoirs »,
- 2008: « Peut –on encore s'engager? ».
- 2009: « Retrouver la confiance »,
- 2010: « Quelles valeurs transmettre? »,
- 2011: « La valeur du temps ».

Il est à noter que la 17^{ème} édition de l'Université Hommes/Entreprises en 2011 a été particulièrement organisée autour d'interventions complémentaires de grands témoins. On peut ainsi citer la présence de l'écrivain de presse Jean-Louis Servan-Schreiber, du moine

bouddhiste Mathieu Ricard, de l'écrivain Isabelle Sorente, de l'historien Jean Noël Jeanneney, de l'acteur Jacques Weber, du psychologue Philippe Gabilliet, pour ne citer qu'une partie d'entre eux.

Au fil des ans, l'Université Hommes/Entreprises est devenue un événement où se rencontrent les décideurs, locaux et nationaux, du monde de l'entreprise, ce qui amène notre Etablissement public a être partenaire de cette manifestation depuis plusieurs années.

Par ailleurs, celle-ci possède une forte valeur ajoutée au regard des préoccupations actuelles des entreprises. Elle représente, pour elles, un temps pour se ressourcer, une formidable opportunité de réflexion, une aide à la prise de recul, le temps d'une respiration fructueuse, ou un regard décalé. Le but recherché est de donner une direction et un sens à leurs actions quotidiennes ou de prendre du temps pour recréer du lien social au sein de l'entreprise. On peut résumer le but général de cette organisation au regard des ressentis : elle permet de faire le lien entre une démarche professionnelle vertueuse et un progrès personnel et social.

A l'examen du programme de ces journées 2012, les réflexions qui sont proposées aux participants au cours de ce symposium concernent les thématiques suivantes :

- comment faire partager l'idée que l'entreprise peut être à la fois performante et soucieuse du bien être des salariés au niveau national,
- réflexion sur le développement durable et la responsabilité sociétale de toute organisation.

De plus, par sa participation, la Communauté Urbaine promeut le dynamisme et l'attractivité de la métropole bordelaise au niveau national, le financement de cette Université démontre par ailleurs l'intérêt de la Communauté Urbaine pour les questions ayant trait à la place de l'homme dans le monde de l'entreprise.

Pour la mise en œuvre de cette manifestation, le CECA sollicite auprès de la Communauté Urbaine une subvention de fonctionnement à hauteur de 12 000 € pour un montant de dépenses subventionnable H.T de 138 270 € détaillé dans le tableau ci-après :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Prestations de services	34 700	Vente de produits finis	116 270
Matières et fournitures	2 090	CRA	10 000
Locations /entretien	18 410	CUB	12 000
Publications	15 870		
Déplacements	22 200		
Charges de personnel	45 000		
TOTAL	138 270	TOTAL	138 270

ENTENDU le rapport de présentation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la manifestation de la 18^{ème} Université Hommes/Entreprise qui a lieu les 29 et 30 août 2012 constitue une réflexion sur la responsabilité sociétale de toute organisation et particulièrement des entreprises, de même qu'elle correspond à la compétence économique de la CUB. Ainsi, l'objet de cette manifestation est en lien avec la politique d'engagement de la CUB en matière de développement économique et la dynamique créée autour de la stratégie métropolitaine contenue dans la Fabrique Métropolitaine.

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il est décidé de verser une subvention de 12 000 € au profit de CECA pour l'organisation de la manifestation 18^{ème} Université Hommes/Entreprise qui se déroulera les 29 et 30 août 2012 à Bordeaux,

<u>Article 2</u>: Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 3: La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité. Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012

M. NICOLAS FLORIAN